

Conseil communal



Convocation

LE COLLEGE COMMUNAL

a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal à se réunir à l'**Hôtel de Ville**, place du Marché, **le lundi 10 novembre 2014 à 18 heures 30'**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1.

Interpellations au Collège communal.

2.

Prise d'acte de la démission d'un membre du Conseil de l'Action Sociale – désignation d'un membre du Conseil de l'Action Sociale.

M. LE BOURGMESTRE

3.

Approbation des travaux modificatifs et supplémentaires à apporter au projet de travaux de rénovation complète de l'ancienne maison communale de Chênée en vue, notamment, de l'aménagement d'un commissariat - octroi à l'adjudicataire d'un délai d'exécution complémentaire de 64 jours ouvrables.

4.

Acquisition, au cours de l'année 2014, d'équipement informatique et de services complémentaires pour le VDI (virtualisation des postes clients) dans le cadre de la convention passée avec une centrale d'achats.

5.

Passation d'un marché par procédure négociée constaté par une facture acceptée en vue de l'acquisition d'une caméra destinée à la Brigade judiciaire de la Zone de police.

6.

Acquisition de 100 PC ISLP , de 2 PC ISLP VDI , de 10 PC , de 112 Claviers Cherry avec lecteur de carte d'identité électronique et de 112 Licences MS Office 2013 en français au profit de la Zone de police par le biais des marchés lancés par le SPF personnel et Organisation et ouverts aux services de police intégrée structurée à deux niveaux.

7.

Acquisition de 5 licences MS Office 2013 en français au profit de la Zone de police par le biais du marché (licences) lancé par le SPF personnel et Organisation et ouvert aux services de police intégrée structurée à deux niveaux.

8.

Approbation des travaux modificatifs et supplémentaires à apporter au projet de travaux de remplacement des sanitaires et des décharges de l'Hôtel de Police - octroi à l'adjudicataire d'un délai d'exécution complémentaire de 35 jours ouvrables.

9.

Passation d'un marché à lots par procédure négociée sans publicité, en vue de l'acquisition de 5 PC portables semi-rigides permettant une connexion ISLP (lot 1) et de 5 imprimantes sur batterie (lot 2) pour la Zone de police – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir ce marché.

10.

Octroi d'une subvention directe classique à l' ASBL « 5277 - Police locale de Liège » dont le siège social est sis rue Natalis, 60 à 4020 LIEGE, pour l'année 2014 .

11.

Approbation des travaux modificatifs et supplémentaires à apporter au projet de travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage de l'Hôtel de Police - octroi à l'adjudicataire d'un délai d'exécution complémentaire.

12.

Adoption des mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police :

Montagne Sainte-Walburge :

- création d'un passage protégé pour piétons, délimité par des bandes de couleur blanche parallèles à l'axe de la chaussée, à la jonction avec le Thier-Savary.

rue de Vivegnis :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°402, sur une distance de 6 mètres.

rue Pied-du-Thier-à-Liège :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°65, sur une distance de 6 mètres.

rue des Champs :

- création d'un emplacement réservé aux personnes handicapées à hauteur des immeubles n°2 et 4, sur une distance de 6 mètres.

rue de l'Espérance :

- création de deux emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées à hauteur des immeubles n°151 à 147, sur une distance de 14 mètres ;
- suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°151.

rue du Biez :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°49, sur une distance de 6 mètres.

rue de Visé :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°878, sur une distance de 6 mètres.

rue Bontemps :

- suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°104 et 1,5 mètres avant celui-ci, sur une distance de 8 mètres.

rue Mosselman :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à hauteur de la façade latérale de l'immeuble cadastré rue Saint-Léonard n°143, sur une distance de 6 mètres

rue Bois l'Evêque :

- suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°93, sur une distance de 6 mètres.

rue aux Chevaux :

- suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°21, sur une distance de 5 mètres.

rue Nicolas Goblet :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°9 sur une distance de 6 mètres.

rue Adolphe Borgnet :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à l'opposé de l'immeuble n°5, sur une distance de 6 mètres.

rue de Porto :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°122, sur une distance de 6 mètres.

rue Paul Janson :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°53, sur une distance de 6 mètres.

rue des Vennes :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°337, sur une distance de 6 mètres.

13.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation de la facture portant sur une prestation lors des fêtes de Wallonie.

14.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation de la facture portant sur une prestation lors des fêtes de Wallonie.

15.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation de la facture portant sur la commande 11 repas lors de la visite d'une délégation de Saint-Louis.

16.

Adoption de la convention à conclure avec la Ville et l'A.S.B.L. « IMAGE&3DEUROPE », relative l'organisation de la manifestation « 3D Stereo MEDIA » du 9 au 11 décembre 2014 - octroi d'une subvention directe opérateur l'A.S.B.L. « IMAGE&3DEUROPE » ainsi qu'une subvention indirecte opérateur pour l'organisation de la manifestation

17.

Exonération , de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'un subside direct classique à l'association « SOCIETE ROYALE LES ANSOIS RECONNAISSANTS » pour l'année 2014.

18.

Exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'un subside direct classique à l'association « NOSS PIERREUSE » pour l'année 2014.

19.

Adoption de la convention à conclure avec la Ville et l'A.S.B.L. « FAM – RESEAU SOLIDARIS MOUVEMENT DE PROMOTION SOCIOCULTURELLE DES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES DE LIEGE-HUY-WAREMME », relative au projet « La maison des femmes d'ici et d'ailleurs » - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe opérateur à ladite l'A.S.B.L., d'un montant de pour la réalisation du projet « La maison des femmes d'ici et d'ailleurs », pour l'année 2014.

20.

Octroi d'une subvention directe opérateur à « l'UNIVERSITE DE LIEGE », pour l'année 2014 pour le projet HEC : « Chaire en stratégie durable ».

21.

Adoption de la convention à conclure avec la Ville et la SA « STANDARD DE LIEGE » - octroi d'une subvention directe classique à ladite S.A., pour l'année 2014.

22.

Adoption de la convention à conclure avec la Ville et l'entreprise publique autonome à caractère culturel, « RADIO-TELEVISION BELGE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE », en abrégé « La R.T.B.F. », pour l'organisation du projet spécifique « Viva for Life » se tenant places Saint-Etienne et Saint-Denis, à 4000 LIEGE, du 17 au 23 décembre 2014 - octroi d'une subvention indirecte opérateur à « La R.T.B.F. », pour l'organisation du projet spécifique « Viva for Life » se tenant places Saint-Etienne et Saint-Denis, à 4000 LIEGE, du 17 au 23 décembre 2014.

23.

Adoption de la convention à conclure avec la Ville et l'A.S.B.L. « GROUPEMENT DE REDEPLOIEMENT ECONOMIQUE DU PAYS DE LIEGE », en abrégé « G.R.E. LIEGE », pour l'organisation du projet spécifique « LIEGETOGETHER » - octroi d'une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. précitée, pour l'organisation du projet spécifique « Liège Métropole Puissance 3 ».

24.

Adoption de la convention à conclure avec la Ville et l'association « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES », relative à l'organisation de la manifestation « Grand Feu d'Artifice de la Saint-Sylvestre de la Ville de Liège » le 31 décembre 2014 - octroi à ladite association une subvention directe opérateur ainsi qu'une subvention indirecte opérateur pour l'organisation de la manifestation précitée.

25.

Adoption dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, du texte de la convention à conclure avec la Ville et l'association «CENTRE D' ACTIONS SOCIALES D'ANGLEUR ET ENVIRONS », pour l'organisation, à Angleur, d'un centre d'actions sociales (convention 2014 renouvelable par tacite reconduction jusqu'en 2019) - octroi à l'association précitée, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, une subvention directe opérateur pour l'organisation, à Angleur, d'un centre d'actions sociales, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

26.

Adoption dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, du texte de la convention à conclure avec la Ville et l'association « LA BOBINE », pour l'organisation optimale de l'accueil de nouveaux résidents dans les quartiers de Droixhe et de Bressoux-bas (convention 2014 renouvelable par tacite reconduction jusqu'en 2019) - octroi à l'association précitée, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, une subvention directe opérateur pour l'organisation optimale de l'accueil de nouveaux résidents dans les quartiers de Droixhe et de Bressoux-bas, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

27.

Adoption, dans le cadre de l'Article 18 du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, le texte de la convention à conclure avec la Ville et l'association « ASSOCIATION BELGE DES MEMBRES DE L'ORDRE SOUVERAIN MILITAIRE HOSPITALIER DE SAINT-JEAN, DE JÉRUSALEM, DE RHODES ET DE MALTE », pour le projet « La Fontaine - Liège », et la mise en œuvre d'une aide en santé mentale pour les personnes les plus déstructurées (convention 2014 renouvelable par tacite reconduction jusqu'en 2019) - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi à l'association précitée, dans le cadre de l'article 18 du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, une subvention directe opérateur pour le projet « La Fontaine - Liège » et la mise en œuvre d'une aide en santé mentale pour les personnes les plus déstructurées, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

28.

Adoption, dans le cadre de l'Article 18 du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, du texte de la convention à conclure avec la Ville et l'association « RESTO DU COEUR-LIEGE », pour l'organisation d'un restaurant social (convention 2014 renouvelable par tacite reconduction jusqu'en 2019) - octroi à l'association précitée, dans le cadre de l'article 18 du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, une subvention directe opérateur ainsi qu'une subvention indirecte opérateur pour l'organisation d'un restaurant social, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

29.

Adoption du texte de la convention de partenariat entre la Ville et l'association « PLATE-FORME PSYCHIATRIQUE LIÉGEOISE » pour l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond », du 01/04/2014 au 31/12/2014 - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi à l'association précitée une subvention directe opérateur pour l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond » du 01/04/2014 au 31/12/2014.

30.

Adoption, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de partenariat approuvée par délibération du Conseil communal du 3 octobre 2011, entre la Ville de Liège et le « CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LA CITADELLE », pour l'organisation de la prise en charge de l'Urgence Médico-Psycho-Sociale (UMPS) 24h/24 et 7j/7, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 - octroi à l'intercommunale précitée, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2009-2013, d'une subvention directe opérateur pour l'organisation de la prise en charge de l'Urgence Médico-Psycho-Sociale (UMPS) 24h/24 et 7j/7, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

31.

Adoption, dans le cadre de l'Article 18 du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, le texte de la convention entre la Ville de Liège et l'association « C.A.P. FLY », pour l'organisation d'un suivi en milieu carcéral et d'un soutien aux familles des personnes toxicodépendantes (convention 2014 renouvelable par tacite reconduction jusqu'en 2019) - octroi à l'association précitée, dans le cadre de l'article 18 du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, une subvention directe opérateur pour l'organisation d'un suivi en milieu carcéral et d'un soutien aux familles des personnes toxicodépendantes, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

32.

Adoption, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, le texte de la convention à conclure avec l'association « ABRI DE JOUR DE LIEGE », pour l'organisation d'une infrastructure d'accueil de jour (convention 2014 renouvelable par tacite reconduction jusqu'en 2019) - octroi l'association précitée, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, d'une subvention directe opérateur ainsi qu'une subvention indirecte opérateur pour l'organisation d'une infrastructure d'accueil de jour, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

33.

Adoption, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, le texte de la convention à conclure avec l'association « OPERATION THERMOS LIEGE », pour l'organisation d'un abri de nuit et d'un service repas (convention 2014 renouvelable par tacite reconduction jusqu'en 2019) - octroi à l'association précitée, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, d'une subvention directe opérateur pour l'organisation d'un abri de nuit et d'un service repas, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

34.

Adoption, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, le texte de la convention à conclure avec l'association « LES PENICHES », pour l'organisation d'activités d'insertion socioprofessionnelle (convention 2014 renouvelable par tacite reconduction jusqu'en 2019) - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget annuel pour l'octroi et la liquidation du subside opérateur - d'octroyer à l'association précitée, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, une subvention indirecte opérateur pour l'organisation d'activités socioprofessionnelles, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

35.

Adoption, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, le texte de la convention à conclure avec le Centre Public d'Action Sociale de Liège, pour l'organisation de l'Abri de Nuit – Liège (convention 2014 renouvelable par tacite reconduction jusqu'en 2019) - octroi au centre précité, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, d'une subvention directe opérateur ainsi qu'une subvention indirecte opérateur pour l'organisation de l'abri de Nuit – Liège, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

36.

Adoption, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, le texte de la convention à conclure avec le Centre Public d'Action Sociale de Liège, pour l'organisation du Dispositif d'Urgence Sociale (convention 2014 renouvelable par tacite reconduction jusqu'en 2019) - octroi au centre précité, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, d'une subvention directe opérateur ainsi qu'une subvention indirecte opérateur pour l'organisation du Dispositif d'Urgence Sociale, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

37.

Adoption, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, le texte de la convention à conclure avec le Centre Public d'Action Sociale de Liège, pour l'organisation du Relais logement : les logements de transit (convention 2014 renouvelable par tacite reconduction jusqu'en 2019) - octroi au centre précité, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, d'une subvention directe opérateur ainsi qu'une subvention indirecte opérateur pour l'organisation du Relais logement : les logements de transit, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

38.

Adoption, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, le texte de la convention à conclure avec le Centre Public d'Action Sociale de Liège, pour l'organisation du Relais Santé (convention 2014 renouvelable par tacite reconduction jusqu'en 2019) - octroi au centre précité, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, d'une subvention directe opérateur ainsi qu'une subvention indirecte opérateur pour l'organisation du Relais Santé, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

39.

Adoption, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, le texte de la convention à conclure avec le Centre Public d'Action Sociale de Liège, pour l'organisation du Service Intégré Ville de Liège – CPAS pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile (convention 2014 renouvelable par tacite reconduction jusqu'en 2019) - octroi au centre précité, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, d'une subvention indirecte opérateur pour l'organisation du Service Intégré Ville de Liège – CPAS pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

40.

Adoption dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2014-2017, le texte de la convention à conclure avec l'association « MAISON DES JEUNES DE STE WALBURGE - CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DE STE WALBURGE ASBL », pour l'organisation de projets de resocialisation de jeunes en difficultés par l'équipe de quartier de « Sainte-Walburge » - octroi d'un subside direct opérateur pour l'organisation de projets de resocialisation avec des jeunes en difficultés par l'équipe de quartier de « Sainte-Walburge », ainsi qu'une subvention indirecte opérateur pour la mise à disposition de bâtiment et prise en charge des énergies.

41.

Adoption, dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2014-2017, le texte de la convention à conclure avec l'« INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISES DE LIEGE », pour l'organisation du Centre START-MASS - octroi à l'intercommunale précitée une subvention directe opérateur financée par le Service Public Fédéral Intérieur dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de prévention 2014-2017, pour l'organisation des activités du Centre START et de la Maison d'Accueil Socio-Sanitaire (MASS), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

42.

Adoption, dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2014-2017, le texte de la convention à conclure avec l'association « FAN COACHING – EURO FAN », relative à l'organisation d'activités socio-pédagogiques et préventives de la violence dans le sport et des frais relatifs au local des supporters, inscrit au 1^{er} CMB 2014 - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi à l'association précitée une subvention directe opérateur financée par le Service Public Fédéral Intérieur dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2014-2017 pour l'année 2014, pour l'organisation d'activités socio-pédagogiques et préventives de la violence dans le sport et des frais relatifs au local des supporters, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

43.

Adoption, dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2014-2017, le texte de la convention à conclure avec l'association « GROUPEMENT LIEGEOIS DES ASSOCIATIONS ET DES MEDECINS OMNIPRATICIENS » et la Police locale de Liège pour l'organisation de la sécurisation des gardes médicales - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi à l'association précitée, une subvention directe opérateur financée par le Service Public Fédéral Intérieur dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2014-2017 pour l'année 2014, pour l'organisation de la sécurisation des gardes médicales, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

44.

Adoption, dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2014-2017, le texte de la convention à conclure avec le Centre Hospitalier Régional de la Citadelle, le Centre Public d'Action Sociale de Liège et l'Association de droit public "LE RELAIS SOCIAL DU PAYS DE LIEGE" pour l'organisation de la prise en charge de l'Urgence Médico-Psycho-Sociale - octroi au centre précité une subvention directe opérateur financée par le Service Public Fédéral Intérieur dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2014-2017, pour l'organisation de la prise en charge de l'Urgence Médico-Psycho-Sociale, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

45.

Octroi à la Fondation privée « Fondation TADAM pour la prise en charge médicale des troubles liés aux substances psycho-actives et pour le soutien de la recherche en matière de traitement assisté par diacétylmorphine », d'une subvention financée par le Service Public Fédéral Intérieur, pour l'organisation du projet pilote de « Traitement assisté par diacétylmorphine », du 01/01/2012 au 31/12/2012, complément de subside du SPF Intérieur.

46.

Octroi à la Fondation privée « Fondation TADAM pour la prise en charge médicale des troubles liés aux substances psycho-actives et pour le soutien de la recherche en matière de traitement assisté par diacétylmorphine », d'une subvention directe opérateur pour la contribution à l'actualisation du Plan stratégique en matière de Drogues, pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

47.

Octroi à la Fondation privée « Fondation TADAM pour la prise en charge médicale des troubles liés aux substances psycho-actives et pour le soutien de la recherche en matière de traitement assisté par diacétylmorphine », d'une subvention directe opérateur financée par le Service Public Fédéral Santé publique, pour l'appui du « Projet pilote de traitement assisté par diacétylmorphine », pour une période allant du 1er janvier 2012 au 16 juillet 2013.

48.

Octroi à la Fondation privée « Fondation TADAM pour la prise en charge médicale des troubles liés aux substances psycho-actives et pour le soutien de la recherche en matière de traitement assisté par diacétylmorphine », d'une subvention directe opérateur pour la contribution à l'actualisation du Plan stratégique en matière de Drogues pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2014.

49.

Exonération de l'UNIVERSITE DE LIEGE de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget annuel pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi à l'UNIVERSITE DE LIEGE, d'une subvention directe opérateur pour le soutien à l'organisation de projets en lien avec la promotion d'une approche intégrée et intégrale des phénomènes de criminalité, pour la période du 01/01/14 au 31/12/14.

50.

Adoption dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, le texte de la convention à conclure avec le Centre Hospitalier Régional de la Citadelle, pour l'organisation de la prise en charge de l'Urgence Médico-Psycho-Sociale (UMPS) 24h/24 et 7j/7 (convention 2014 renouvelable par tacite reconduction jusqu'en 2019) - octroi au centre précité, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, d'une subvention directe opérateur pour l'organisation de la prise en charge de l'Urgence Médico-Psycho-Sociale (UMPS) 24h/24 et 7j/7, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

51.

Adoption du texte de la convention en vue de fixer les droits et obligations respectifs de la Ville de Liège et de la S.A. « IMMGEST », pour la mise à disposition d'un emplacement sis dans le mall central du Centre Commercial Médiacité pour l'installation d'un stand de prévention sur le thème du cambriolage, les 10 et 11 décembre 2014.

52.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « LIEGE SPORT » pour l'acquisition des chèques-sport du 01/01 au 31/12/2014.

53.

Passation d'un marché de services par procédure négociée sans publicité, avec consultation d'une seule firme pour la maintenance et l'assistance du logiciel CASSIO ainsi que la mise à jour de CASSIO My Report pour une durée déterminée prenant cours le 1^{er} janvier 2015 pour se terminer le 31 décembre 2016 – approbation du cahier spécial des charges.

M. l'Echevin FIRKET

54.

Adoption du texte de la convention régissant l'octroi d'une subvention pour l'année 2014 entre la Ville de Liège et l'A.S.B.L. « Pro Vélo – Institut de Recherche et de Promotion du Vélo » dans le cadre de la gestion de la Maison des Cyclistes au point vélo de la Gare des Guillemins pour :

- la gestion du service de location de vélos Vélocité ;
- l'entretien et la réparation des vélos de service de la Ville de Liège ;
- la phase test préparatoire de mise à disposition des vélos à assistance électrique en 2014 - octroi d'une subvention directe opérateur à ladite ASBL pour l'année 2014 dans le cadre du volet « ancrage » du Plan communal cyclable.

55.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « Pro Vélo – Institut de Recherche et de Promotion du Vélo » -, pour la mise en place du volet « Brevet du cycliste dans les écoles et action de formation pour adultes » du Plan communal cyclable de la Ville pour 2014, du 01/01/2014 au 31/12/2014 - octroi d'une subvention directe opérateur à ladite ASBL pour l'année 2014 dans le cadre de la mise en œuvre des actions 2013 du volet « Brevet du cycliste dans les écoles et action de formation pour adultes » du Plan communal cyclable de la Ville.

56.

Communication de M. l'Echevin des Finances, de la Mobilité, du Tourisme et du Patrimoine relative à l'approbation par les autorités de tutelle des comptes 2013 et des modifications budgétaires n°1 de 2014 de la Ville.

57.

Approbation de a modification budgétaire n° 2 de la Ville de Liège pour l'exercice 2014.

58.

Décision de solliciter, pour l'année 2014, l'aide exceptionnelle apportées à certaines communes frappées par la crise économique et notamment la crise sidérurgique sous la forme d'un prêt d'aide extraordinaire à long terme - approbation des termes de la convention, de s'engager à adopter un plan de gestion qui sera d'application jusqu'à l'échéance du dernier prêt octroyé, d'informer de cette décision le Centre Régional d'Aide aux Communes, les autorités de tutelle et la banque Belfius S.A.

59.

Avis à émettre sur :

1. Le budget afférent à l'exercice 2013
 1. de la Fabrique d'église de la Sainte-Famille

2. Le compte afférent à l'exercice 2013
 1. de la Fabrique d'église Saint-Martin
 2. de la Fabrique d'église Saint-Martin (Ans)
 3. de la Fabrique d'église Saint-Vincent
 4. de la Fabrique d'église Notre-Dame de la Visitation
 5. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Sclessin)
 6. du Conseil d'administration protestant Lambert-le-Bègue
 7. de la Fabrique d'église Saint-Lambert

3. Le budget afférent à l'exercice 2014
 1. de la Fabrique d'église Saint-Vincent et Sainte-Barbe
 2. de la Fabrique d'église Sainte-Bernadette
 3. de la Fabrique d'église de la Sainte-Famille

4. La 1ère modification budgétaire 2014
 1. de la Fabrique d'église Notre-Dame de la Visitation
 2. de la Fabrique d'église Sainte-Bernadette
 3. de la Fabrique d'église de l'Immaculée Conception
 4. de la Fabrique d'église du Sacré-Coeur et Notre-Dame de Lourdes
 5. de la Fabrique d'église Sainte-Foy

5. Le budget afférent à l'exercice 2015
 1. de la Fabrique d'église de l'Immaculée Conception
 2. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Bressoux)
 3. de la Fabrique d'église Saint-Etienne
 4. de la Fabrique d'église Saint-Servais
 5. de la Fabrique d'église Sainte-Marguerite
 6. de la Fabrique d'église Saint-Léon

60.

Décision de confier à la S.C.I. « TECTEO - RESA » les travaux de mise en valeur des façades extérieures du musée du Grand Curtius à 4000 LIEGE.

61.

Décision de s'engager au maintien de l'affectation touristique du projet relatif à l'illumination des cours intérieures du musée du Grand Curtius à 4000 LIEGE, pendant un délai de 15 ans à l'entretien de la réalisation subventionnée.

62.

Décision d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L.
« LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES », pour l'organisation de l'opération
« Paliss'art » du 01/01 au 31/12/2014.

63.

Exonération de l'association «COMMUNE LIBRE DE SAINT-PHOLIEN
DES PRES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget
pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique
à ladite association pour l'année 2014.

64.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'association
«LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES» pour l'année 2014.

65.

Décision de passer un marché par procédure négociée, sans publicité, constaté
par facture acceptée, pour la fourniture et le placement de pièces métalliques de
remplacement pour la maintenance des mâts évènementiels.

66.

Passation d'un marché par procédure négociée, sans publicité, pour la
fourniture de mobilier, l'aménagement de l'espace d'accueil, la signalétique du nouvel
espace d'accueil de l'Office du Tourisme et la Maison du Tourisme à la Halle aux
viandes - adoption le cahier spécial des charges.

67.

Décision de transférer les parcelles sises rue Varin à 4000 LIEGE cadastrées
14ème division, section C n°214V8 partie et 214X8 partie, pour une contenance de
800 m² dans le domaine public de la Ville - soustraction la valeur des parcelles de
l'inventaire de la Régie foncière de Stationnement et de Services de Liège et
augmentation de celui du domaine public.

68.

Décision d'acquérir un petit véhicule 4 portes (essence) auprès du fournisseur
agréé en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la
décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer
aux marchés conclus.

69.

Adoption d'une convention de concession de service public pour l'exploitation du site du golf de Bernalmont au bénéfice de la S.P.R.L. « PRO 1 GOLF » - approbation du texte de la convention de concession de service public relative à l'exploitation du site Golf de Bernalmont, au bénéfice de ladite S.P.R.L.

70.

Cession d'un ancien rez-de-chaussée commercial et d'une copropriété, quai de Rome, 16 –fixation du montant de la transaction.

71.

Mise en vente publique d'une partie de terrain, bd Jean de Wilde fixation du montant de la mise à prix.

72.

Vente publique d'un ensemble immobilier, rue des Venues, 65 – fixation du montant de la mise à prix - retrait de l'affectation du lieu à l'utilité publique

73.

Acquisition d'un immeuble de commerce sis rue Sainte-Marguerite, 50, pour cause d'utilité publique dans le cadre du projet de quartier Sainte-Marguerite.

74.

Décision d'émettre un avis favorable sur la restauration globale du Passage Lemonnier – fixation du taux d'intervention de la Ville.

Mme l'Echevin YERNA

75.

Adoption de la convention à conclure avec l'association " LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES ", relative à la promotion des marchés et des brocantes pour les années 2014, 2015 et 2016 - octroi d'une subvention directe opérateur à ladite association afin de promouvoir les marchés et les brocantes du 01/01/2014 au 31/12/2014.

76.

Adoption de la convention à conclure avec l'association
" LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES " relative à la promotion de la manifestation
" Liège, Cité de Noël " pour les éditions 2014, 2015 et 2016 - octroi à l'association
" LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES " d'une subvention directe opérateur et d'une
subvention indirecte opérateur, afin de promouvoir la manifestation " Liège, Cité de
Noël " du 28/11/2014 au 04/01/2015 .

77.

Prise d'acte de la décision du Collège communale de procéder à l'imputation et
l'exécution de la dépense portant sur les droits d'auteurs dus pour la diffusion de
musique lors de la Grande Fête du Commerce (édition 2013).

78.

Décision d'octroyer à l'association " LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES ",
une subvention directe opérateur et une subvention indirecte opérateur, pour la promotion
du commerce liégeois dans le cadre du schéma de développement commercial et de ses
actions prioritaires, du 01/01/2014 au 31/12/2014 .

79.

Adoption du texte de la convention à conclure avec S.A. " ORLAMONDE " ,
relative à la mise à disposition d'emplacements de parking pour les agents du Guichet
de l'Energie au parking Saint-Denis.

80.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'association
" LIEGE - GESTION CENTRE VILLE " pour l'année 2014.

81.

Exonération de l'" Association des Commerçants des Guillemins" de fournir les
bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la
liquidation du subside - octroi à l'association " Association des Commerçants des
Guillemins " une subvention directe opérateur du budget 2014 relative au projet
spécifique d'illuminations festives de fin d'année du 28/11/2014 au 4/01/2015.

82.

Décision de conclure avec le CPAS de Liège et la S.A. « ETHIAS », une
convention relative à une assurance de cotisations ayant pour objet la constitution de
réserves en vue du financement et du paiement des cotisations de pensions.

83.

Prise d'acte de la décision du Collège communal d'exécuter et d'imputer la dépense portant sur la participation de 13 agents à la formation des agents administratifs chargés de constater les infractions administratives.

84.

Adoption provisoire du plan d'expropriation pour cause d'utilité publique des immeubles sis rue de la Cathédrale 20 et de l'annexe de l'immeuble rue de Gueldre 7 – recours à la procédure d'extrême urgence.

85.

Passation d'un marché concernant la mission de consultance pour l'accompagnement de la Ville dans la réalisation d'un marché de promotion visant la réhabilitation et la reconstruction de logements et de surfaces commerciales rue de Gueldre et rue de la Cathédrale par procédure négociée sans publicité - approbation du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

M. l'Echevin HUPKENS

86.

Exonération de l'association «FLAT» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

87.

Exonération de l'association «LA CIBLE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

88.

Exonération de l'association «L'AN VERT» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

89.

Exonération de la fondation privée «LES AMIS DE ROGER JACOB» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite fondation privée pour l'année 2014.

90.

Exonération de l'association «PRODUCTIONS ASSOCIEES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

91.

Décision d'octroyer une subvention directe opérateur à l'association «SOCIETE LIBRE D'EMULATION» pour l'année 2013, afin de rembourser l'impôt 2013 relatif au bien faisant l'objet du bail emphytéotique du 2 mai 2005.

92.

Exonération de l'association «LES VALEUREUX LIEGEOIS - ENSEMBLE VOCAL ROYAL» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

93.

Exonération de l'association «JEUNESSE SPORTIVE GRIVEGNEE TENNIS CLUB» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

94.

Passation d'un marché de fourniture par procédure négociée, sans publicité, pour l'acquisition de projecteurs LED à optiques interchangeables destinés au BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

95.

Prise d'acte de la décision du Conseil communal de procéder à l'exécution et l'imputation de la dépense portant sur une facture pour l'abonnement de télésurveillance du bâtiment situé rue Henri Maus 92 à 4000 LIEGE.

96.

Prise d'acte de la décision du Conseil communal de procéder à l'exécution et l'imputation de la dépense portant sur la cotisation pour l'année 2014 à l'A.S.B.L. «EDUCPASS».

97.

Prise d'acte de la décision du Conseil communal de procéder à l'exécution et l'imputation de la cotisation pour l'année 2014 au «CLUB 2E» (club des utilisateurs de progiciels Ever Team de gestion de contenu à vocation documentaire culturelle et patrimoniale).

98.

Exonération de l'A.S.B.L. «SOLEIL LEVANT» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

99.

Décision d'octroyer un subside direct opérateur à l'association «LES MANIFESTATIONS LIÉGEOISES» afin de permettre à ladite association d'attribuer le prix littéraire intitulé «Prix Paris - Liège» en 2015.

100.

Exonération de l'association «PEUPLE ET CULTURE EN WALLONIE ET A BRUXELLES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

101.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'association «CENTRE LYRIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - OPERA ROYAL DE WALLONIE» pour l'année 2014.

102.

Exonération de l'A.S.B.L. «MAISON DE LA POÉSIE JACQUES IZOARD» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

103.

Exonération de l'association «MAGIC STAR» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

104.

Exonération de l'association «LITT&RATURE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

105.

Exonération de l'association «KALEIDOSCOPE THEATRE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

106.

Exonération de l'association «LIMBURGSE JACHTHOORNKRING DE GEZELLEN VAN ST-HUBERTUS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

107.

Exonération de l'association «COMMISSION HISTORIQUE DES QUARTIERS DE COINTE, SCLESSIN, FRAGNEE ET DU BOIS D'AVROY» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

108.

Exonération de l'A.S.B.L. «BLACK ROOTS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

109.

Exonérer l'association «AMICALE DES ANCIENS DE L'HÔPITAL MILITAIRE SAINT-LAURENT» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

110.

Exonération de la fondation privée «FONDATION EURITALIA» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite fondation pour l'année 2014.

111.

Acceptation du don d'une vue de Liège aquarellée de 1802, d'une estampe aquarellée de 1820, et de 22 photos de Jupille avant 1940 fait par M. MOUTSCHEN Jean-Philippe – décision de rendre hommage à la générosité du donateur.

112.

Acceptation du don d'une carte postale autographe du Général Lemans fait par M. ROMAIN Jacques – décision de rendre hommage à la générosité du donateur.

113.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation de la dépense portant sur la quatrième tranche du subside direct classique 2013 à l'ASBL « LES GRIGNOUX ».

114.

Adoption du texte de l'avenant numéro 2 au contrat-programme 2009-2013 entre la Communauté Française de Belgique, la Province de Liège, la Ville de Liège et l'association sans but lucratif «ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE LIÈGE WALLONIE - BRUXELLES», devenue «ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIEGE».

115.

Adoption du texte de l'avenant numéro 3 au contrat-programme 2009-2012 entre la Communauté Française de Belgique, la Ville de Liège, la Province de Liège et l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL DE CHÉNÉE».

116.

Adoption du texte de l'avenant numéro 3 au contrat-programme 2009-2012 entre la Communauté Française de Belgique, la Ville de Liège, la Province de Liège et l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL - LES CHIROUX».

117.

Adoption du texte de l'avenant numéro 3 au contrat-programme 2009-2012 entre la Communauté Française de Belgique, la Ville de Liège, la Province de Liège et l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE».

118.

Adoption du texte de l'avenant numéro 3 au contrat-programme 2009-2012 entre la Communauté Française de Belgique, la Ville de Liège, la Province de Liège et l'A.S.B.L. «FOYER CULTUREL DE JUPILLE - WANDRE».

119.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à la «PROVINCE DE LIEGE» pour l'année 2014 dans le cadre de la convention tripartite liant la Ville, la Province et l'ASBL "CENTRE MULTIMEDIA DON BOSCO" en matière de lecture publique.

120.

Exonération de l'association «ASSOCIATION DES COMMERCANTS DES RUES DU MOULIN ET DU MARCHE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

121.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'association «LES MANIFESTATIONS LIÉGEOISES», relative à l'organisation de la manifestation «Liège, Capitale des vitrines européennes» - octroi d'un subside direct opérateur à ladite association pour l'organisation de la manifestation «Liège, capitale des vitrines européennes».

122.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'association «CENTRE MULTIMEDIA DON BOSCO A.S.B.L.» pour l'année 2014.

123.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «LES GRIGNOUX» pour l'année 2014.

124.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «LES GRIGNOUX» pour l'année 2014.

125.

Exonération de l'association «PIERREUSE ET AILLEURS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

126.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « LA BOBINE », pour l'année 2014.

127.

Exonération pour l'association « SPRAY CAN ARTS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe opérateur à ladite association, pour l'organisation du projet FIPI n° 2013/FR/0512 « La centrale des Arts Urbains » du 01/01/2014 au 31/12/2014.

128.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « CENTRE REGIONAL POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES ETRANGERES OU D'ORIGINE ETRANGERE DE LIEGE (C.R.I.P.E.L.) » pour l'année 2014, pour l'organisation du projet FIPI n° 2013/FR/0689

129.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « CENTRE REGIONAL POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES ETRANGERES OU D'ORIGINE ETRANGERE DE LIEGE (C.R.I.P.E.L.) » pour l'année 2014, pour l'organisation du projet FIPI n° 2013/FR/0690.

130.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « CENTRE DE RENCONTRE ET D'HEBERGEMENT POUR JEUNES » pour l'année 2014, pour l'organisation du projet FIPI n° 2013/FR/0722.

131.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « AUTOUR DE L'ECOLE » pour l'année 2014, pour l'organisation du projet FIPI n° 2013/FR/0574.

132.

Exonération pour l'association « FEDERATION EUROPEENNE DE L'ART ET DE LA CULTURE SLAVE – EUROPESE FEDERATIE VAN SLAVISCH KUNTS EN CULTUUR – EUROPEAN FEDERATION OF SLAVIC ARTS AND CULTURE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

133.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « COORDINATION GENERALE SAINT-LEONARD » pour l'année 2014

134.

Exonération pour l'association « TOGODO » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe opérateur à ladite association, pour l'organisation du projet « stage multiculturel pour enfants défavorisés » qui se déroulera quatre jours pendant les vacances scolaires du mois de décembre 2014.

135.

Adoption de la convention entre la Ville de Liège et l'association « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES », relative à l'organisation du projet de quartier « Festival Culturel Turc, la Turquie invite la Méditerranée » qui s'est déroulé à Liège, au Parc d'Avroy, le 20 septembre 2014 - octroi d'une subvention directe opérateur à ladite association pour l'année 2014.

136.

Exonération pour l'association « PIERREUSE ET AILLEURS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

M. l'Echevin SCHROYEN

137.

Passation d'un accord-cadre pour des prestations ponctuelles de nettoyage, la collecte de déchets spéciaux ménagers (D.S.M.) et la vidange des corbeilles publiques avec un seul participant par adjudication ouverte [prenant cours au 01.01.2015 et fin au 01.07.2015] - adoption du cahier spécial des charges - fixation des critères de sélection qualitative.

138.

Décision d'acquérir du matériel de signalisation routière, d'équipement de chantier et de voirie destiné au service de la Propreté publique, au cours de l'année 2014, dans le cadre du marché «stock».

139.

Adoption de la convention entre la Ville de Liège et le CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIÈGE pour l'organisation du projet spécifique « Soutien au Dispositif de l'Urgence Sociale (D.U.S.) du C.P.A.S. » (Projet 2, C) dans le cadre de la convention « Ville Durable 2014 », du 01-01-2014 au 31-12-2015 - octroi d'une subvention en capital au CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIÈGE (en abrégé « C.P.A.S. de Liège ») pour l'organisation du projet spécifique dont question.

140.

Adoption de la convention entre la Ville de Liège et le CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIÈGE pour l'organisation du projet spécifique " Soutien au projet « Alpha-Citoyens » du C.P.A.S. (projet FEI – Fond européen d'Intégration) " (Projet 2, D) dans le cadre de la convention « Ville durable 2014 », du 01-01-2014 au 31-12-2015 - octroi d'une subvention en capital au CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIÈGE pour l'organisation du projet spécifique dont question.

141.

Adoption de la convention entre la Ville de Liège et le CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIÈGE pour l'organisation du projet spécifique "Soutien au service du « Relais Logement » (logements de transit et cellule « Eco-Logement ») du CPAS " (Projet 2, E) dans le cadre de la convention « Ville durable 2014 », du 01-01-2014 au 31-12-2015 - octroi d'une subvention en capital au CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIÈGE pour l'organisation du projet spécifique dont question.

142.

Adoption de la convention entre la Ville de Liège et l'association « ABRI DE NUIT - LIEGE » pour l'organisation du projet spécifique « Soutien à l'asbl Abri de Nuit » (Projet 2, I) dans le cadre de la convention « Ville durable 2014 » du 01-01-2014 au 31-12-2015 - octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « ABRI DE NUIT - LIEGE » pour l'organisation du projet spécifique dont question.

143.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association "LA FERME DES ENFANTS CENTRE NATURE DE LIEGE" pour l'année 2014.

144.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association "VOYAGES, ANIMATIONS ET VIE SOCIALE" pour l'attribution du Prix du "Concours Accessibilité et Architecture" 2014.

M. l'Echevin STASSART

145.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'association « CENTRE DE FORMATION C.P.N.A.E (en abrégé « CEFORA ») relative aux formations en bureautique (convention particulière formations employés).

146.

Adoption du Règlement général des études et des examens de la Haute Ecole de la Ville de Liège pour le type court, version « paysage », applicable aux étudiants inscrits en 1^{ère} année d'études du premier cycle.

147.

Adoption Règlement général des études et des examens de la Haute Ecole de la Ville de Liège pour le type court, version « Bologne », applicable aux étudiants inscrits en 2^{ème} et 3^{ème} années d'études ainsi qu'en année de spécialisation.

148.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal à procéder à l'exécution et à l'imputation de la dépense, relative à l'octroi du subside direct classique pour l'année 2014 à l'association « Autour de l'école ».

149.

Passation d'un marché sur catalogue(s) de fournitures de matériel de quincaillerie par procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne, pour le compte des Départements de l'Instruction publique, des Travaux et du CPAS de la Ville de Liège (d'une durée de 36 mois) - adoption du cahier spécial des charges - fixation des critères de sélection qualitative et d'attribution.

150.

Passation d'un marché de fournitures de manuels scolaires et d'ouvrages de lecture, de référence, de bibliothèques scolaires et de centres de documentation en langue néerlandaise, réparti en 3 lots, par procédure d'adjudication ouverte avec publicité européenne, pour le compte du Département de l'Instruction publique (d'une durée de 36 mois) – adoption du cahier spécial des charges - fixation des critères de sélection qualitative.

151.

Passation d'un marché de fournitures de matériel électrique par procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne, pour le compte du Département de l'Instruction publique (d'une durée de 36 mois) – adoption du cahier spécial des charges – fixation des critères de sélection qualitative et d'attribution.

152.

Passation d'un marché de fournitures pour la souscription d'abonnements de livres pédagogiques par procédure négociée sans publicité, pour le compte des Départements de l'Instruction publique et de la Lecture publique, prenant cours le lendemain de la notification à l'adjudicataire - approbation de son offre, et venant à échéance le 30 juin 2018 - adoption du cahier spécial des charges.

153.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité sur simple facture acceptée pour la fourniture d'une presse à gravure pour le compte du Département de l'Instruction publique.

154.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « GARDERIE DES TOUT-PETITS », pour le 1^{er} trimestre 2014, en vue d'organiser l'accueil d'enfants par une accueillante du service d'accueillantes conventionnées sur le territoire de la Ville.

155.

Passation d'un marché de fournitures structuré en deux lots par adjudication ouverte sur base d'un accord-cadre avec un seul participant avec publicité au niveau européen, ayant pour objet la fourniture de produits et matériels médicaux (lot 1) et paramédicaux (lot 2) nécessaires au bon fonctionnement des milieux d'accueil communaux de la Petite Enfance et de divers Départements ou Services de la Ville (d'une durée de 48 mois) – fixation de la liste des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité économique et financière ainsi que technique des soumissionnaires – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

156.

Passation d'un marché par voie de procédure négociée sans publicité en structuré 12 lots pour l'achat d'appareils électroménagers nécessaires au bon fonctionnement des milieux d'accueil de la Petite Enfance et de divers Départements ou Services de la Ville - adoption du cahier spécial des charges.

157.

Exonération pour l'association « CENTRE DE JEUNESSE DU QUARTIER DE L'OUEST » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

158.

Exonération pour l'association « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DE CHENEE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

159.

Exonération pour l'association « MAISON DE FRAGNEE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

160.

Exonération pour l'association « GROUPE D'ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

161.

Exonération pour l'ASBL « CENTRE DE PROMOTION HUMAINE – CLUB DE JEUNESSE DU NORD » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

162.

Exonération pour l'association « LATITUDE JEUNES – RESEAU SOLIDARIS – PROVINCE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

163.

Exonération pour l'association « LA MARELLE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

164.

Exonération pour l'association « LUDOTHEQUE ADAPTEE LE TOURBILLON » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

165.

Acquisition de 4 caméscopes à carte , 2 appareils photos ultra compact numérique, 3 écrans sur pied , 3 vidéo-projecteur 3000 lumens XGA , 3 vidéo-projecteur 3000 lumens XGA et 3 diffuseurs amplifiés nécessaires aux besoins des structures d'accueil extrascolaire.

166.

Exonération pour l'association « CLUB DES JEUNES DU PERY » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

167.

Passation d'un marché par voie de procédure négociée sans publicité structuré en 12 lots pour l'achat de fauteuils d'allaitement et de mobilier sur mesure spécifiques à la Petite Enfance en vue de garantir le bon fonctionnement des milieux d'accueil du Département des Services sociaux, de Proximité et de la Petite Enfance prenant cours le lendemain de la notification - adoption du cahier spécial des charges figurant au dossier - fixation du e critère unique d'attribution du marché.

168.

Acquisition, dans le cadre du marché « stock » 21 radios CD avec port USB , 4 caméscopes avec disque dur et 11 appareils photos (lot n° 13.2) nécessaires aux besoins des milieux d'accueil de la Petite Enfance.

169.

Octroi d'une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « LA BOBINE», pour l'année 2014.

170.

Exonération pour l'A.S.B.L. « Crèche Princesse Astrid » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

M. l'Echevin LEONARD

171.

Décision de procéder de procéder à l'acquisition d'échelles, escabeaux, échafaudages, dans le cadre de l'accord-cadre conclu.

172.

Décision de passer un accord-cadre conjoint (d'une durée de 48 mois) relatif à la fourniture de bois et de panneaux de bois en adjudication ouverte à conclure avec un seul adjudicataire – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir l'accord-cadre – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires – d'arrêter le texte de la convention à conclure entre la Ville de Liège et le Centre Public d'Action Sociale de Liège fixant les rôles et obligations respectifs dans la passation et l'exécution de l'accord-cadre.

173.

Passation d'un marché par procédure négociée constaté sur facture acceptée pour les travaux de mise en conformité de la chaufferie du Centre Sportif « rue de Visé », rue de Visé 37 à 4020 JUPILLE.

174.

Décision de faire exécuter des travaux d'électricité, de data et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux, dans les limites de l'accord-cadre conjoint relatif aux dits travaux pour ce qui concerne les bâtiments:

- du Complexe "Îlot Saint-Georges";
- de Hôtel « Somzé » ;
- de l'Annexe de l'Hôtel de Ville.

175.

Décision de passer un marché par procédure négociée constaté sur facture acceptée pour sécuriser les accès de la Maison des jeunes du Complexe « Xhovémont – Seeliger », rue Xhovémont 172 à 4000 LIEGE.

176.

Prise d'acte de la décision prise par le Collège communal de faire exécuter les travaux de traitement de l'amiante (retrait des calorifuges dans les sous-sols – chaufferie) au Complexe « Saint-Laurent », rue Saint-Laurent, 186, à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché "Stock" conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale, relatif aux travaux de traitement de l'amiante à effectuer dans des bâtiments communaux – admission de la décision de pourvoir à la dépense nécessaire.

177.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication ouverte relatif à l'entretien, la réparation et la fourniture d'équipements de gymnases – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

178.

Décision de faire exécuter les travaux de désamiantage des caves à la Division MEP « Bueren », Montagne de Bueren, 6, à 4000 LIEGE et au Complexe « François Lefebvre », rue François Lefebvre, 66, à 4000 LIEGE (ROCOURT) dans le cadre du marché “stock” conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale, relatif aux travaux de traitement de l'amiante à effectuer dans des bâtiments communaux.

179.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication ouverte relatif au contrat d'entretien et de dépannage en garantie totale d'installations de détection intrusion, de contrôle d'accès, de CCTV et de parlophonie de marque SIGNALSON – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

180.

Décision de faire exécuter les travaux de câblage courant fort / courant faible (réseau informatique) à la Halle aux Viandes, rue de la Boucherie à 4000 LIEGE dans les limites de l'accord-cadre conjoint relatif aux travaux d'électricité, de data et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux.

181.

Décision de faire exécuter des travaux de construction d'une dalle de sol de reprise de boue de balayage et travaux annexes au terrain « Hippodrome » au complexe « Marécages », rue de l'Hippodrome à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché “stock” relatif aux travaux de réfection de cours et de voies d'accès à effectuer dans des bâtiments communaux (gros œuvre, revêtements, clôtures et barrières).

182.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité pour la réalisation des travaux de maintenance pour les peintures extérieures de la façade nord à l'Hôtel de Ville, place du Marché 2 à 4000 LIEGE- adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicitation des subsides du S.P.W. (PATRIMOINE)

183.

Décision de faire exécuter les travaux de traitement de l'amiante dans l'école « Vieille Montagne » place Vieille Montagne 13, 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale, relatif aux travaux de traitement de l'amiante à effectuer dans des bâtiments communaux – sollicitation des subventions de la Fédération Wallonie Bruxelles (Plan d'urgence).

184.

Décision de faire exécuter les travaux au Théâtre « Trianon », rue Surllet 20, 4020 Liège, plus précisément à l'atelier rue Grande Bêche 31-33, à savoir le remplacement du versant à rue de la toiture suite démontage de la façade, pose d'une isolation sur la toiture et réfection des boiseries de corniche dans le cadre du marché « stock » conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux

185.

Prise d'acte de l'avis défavorable de M. le Directeur financier du 22 septembre 2014 quant à la facture n° 14010591 de la S.A « NEXTEL » relative à l'entretien et au dépannage des installations téléphoniques de marque Tenovis desservant notamment l'Ilot Saint-Georges, la Cité administrative, l'hôtel de Ville et son annexe pour le 1^{er} semestre 2014. - autorise M. le Directeur financier, en application de l'article 60 du Règlement général de la comptabilité communale, à procéder à l'imputation et à l'exécution de la facture n° 14010591 de la S.A « NEXTEL ».

186.

Prise d'acte de l'avis défavorable de M. le Directeur financier du 29 septembre 2014 quant à la facture n°2008-09-000194/1 de la S.A « WUST » relative à la restauration des linteaux et des hourdis dans le local des douches du GS Rue Fraîche 14 à 4032 LIEGE-CHENEE. - décision d'engager un montant au nom de la S.A « WUST », en ce qui concerne la restauration des linteaux et des hourdis dans le local des douches du GS Rue Fraîche 14 à 4032 LIEGE-CHENEE. - autorise M. le Directeur financier, en application de l'article 60 du Règlement de la comptabilité communale, à procéder à l'imputation et à l'exécution de la facture n°2008-09-000194/1 de la S.A « WUST ».

187.

Décision d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'association « Académie de musique Grétry » relative au financement d'une partie des travaux de réhabilitation du bâtiment sis bd de la Constitution, 81 à 4020 LIEGE, en complément aux subsides obtenus dans le cadre des procédures UREBA pour les travaux réalisés entre 2010 et 2012 – octroi d'un subside en capital à ladite association aux fins de financer une partie des dits travaux de réhabilitation, en complément aux subsides obtenus dans le cadre des procédures UREBA pour les travaux réalisés entre 2010 et 2012.

188.

Décision d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'association « Centre communal de Jeunes Bressoux-Droixhe – CJBD » relative à la mise à disposition précaire du bâtiment sis rue du Moulin, 244 à 4020 LIEGE – exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultat, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention indirecte classique à ladite association pour l'année 2014, relative à la mise à disposition précaire du bâtiment.

189.

Décision d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'association « ROYAL DARING CLUB DE COINTE – R.D.C.C. » relative à l'octroi d'un subside en capital pour le financement d'une partie des travaux d'aménagement d'un terrain synthétique sis rue du Chera, 79b à 4000 LIEGE – octroi d'un subside en capital pour l'année 2014 au profit de ladite association aux fins de financer une partie des travaux d'aménagement d'un terrain synthétique sis rue du Chera, 79b à 4000 LIEGE

190.

Décision d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'Université de Liège, en abrégé Ulg relative à la mise à disposition précaire d'un ensemble immobilier sis rue Fusch, 5 à 4000 LIEGE – octroi d'une subvention indirecte classique à l'Université de Liège, sur base du revenu cadastral de la parcelle mise à disposition pour l'année 2014.

191.

Décision d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'association « Liège, Ville Santé » relative à la mise à disposition précaire d'un local dans un bâtiment sis rue Mère-Dieu, 4/11 à 4000 LIEGE.

192.

Adoption du texte de la convention destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville de Liège et le G.R.E. LIEGE dans le cadre d'un projet-pilote pour la rénovation énergétique des bâtiments publics en province de LIEGE.

193.

Décision d'adopter le texte de la convention, qui fait partie intégrante de la présente délibération, destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville de Liège et de l'ALPEM relative à la gestion du mur mitoyen sis entre le 121-123 et le 125-129 En Féronstrée à 4000 LIEGE.

194.

Adoption du texte de la convention à conclure avec M. Henri Alain NEUPREZ relative à un prêt à usage ou commodat d'une parcelle de terrain sise à SAIVE (BLEGNY), rue de Rabosée.

195.

Décision de faire exécuter les travaux de modernisation des installations gaz dans divers bâtiments communaux et scolaires dans le cadre du marché "stock" relatif à la rationalisation des installations gaz dans divers bâtiments administratifs et scolaires.

196.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité pour la fourniture d'éléments d'échafaudage nécessaires aux régies des bâtiments communaux - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

197.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité pour l'amélioration de la sonorisation de l'Hôtel de Ville de Liège - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

198.

Approbation de la réalisation de travaux supplémentaires apportés à la phase 1 et 2 du projet initial des travaux de transformation des locaux de la voirie en locaux scolaires au groupe scolaires de Jupille, place des Combattants à 4020 LIEGE.

199.

Approbation des travaux supplémentaires et modificatifs apportés au projet initial des travaux de remplacement de châssis à l'école du Laveu, rue du Laveu à 4000 LIEGE.

200.

Décision de faire exécuter des travaux de traitement de l'amiante dans les caves dans le cadre du marché "stock" conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale, relatif aux travaux de traitement de l'amiante à effectuer dans les bâtiments communaux suivants:

- Presbytère Saint-Hubert (Burenville), rue de l'Espérance, 28 à 4000 LIEGE
- Presbytère du Temple Marcellis, boulevard Kleyer, 123 à 4000 LIEGE
- Presbytère Saint Remacle, rue d'Amercoeur, 20 à 4020 LIEGE
- Presbytère de l'Eglise Saint-Jean l'Evangeliste, Cloître Saint-Jean, 13 à 4000 LIEGE

201.

Décision de faire exécuter les travaux de maintenance de la toiture, aménagement étanchéité autour des lucarnes en verres au-dessus des « Trois Grâces », vérification, nettoyage et réparation dans l'ardoisage et les fonds de chéneau au Musée « Grand Curtius », en Féronstrée 136, 4000 LIEGE dans le cadre du marché « stock » conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux – sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie (Maintenance).

202.

Approbation des travaux supplémentaires et modificatifs apportés chantier de démolition et de construction d'un nouveau bâtiment à usage de vestiaires et de cafétéria en trois phases au club de football J.S. Thier-à-Liège, rue du Plope, 1, 4000 Liège – octroi d'un délai complémentaire pour la réalisation de ces travaux.

203.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité pour la conclusion d'un contrat de maintenance pour les centraux téléphoniques du complexe de la Cité en ce compris l'îlot Saint-Georges, l'Hôtel de Ville et son annexe – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

204.

Modification du contrat issu du marché en cours d'exécution relatif aux prestations d'entretien et de dépannages des installations de détection intrusion, de contrôle d'accès et de systèmes anti-agression de la Ville de Liège - adoption du texte de l'avenant n°1 appelé à fixer les droits et obligations des parties concernées.

205.

Décision d'aménager le terrain de football de la JS Pierreuse, rue des Glacis, 4000 LIEGE – approbation des travaux modificatifs et supplémentaires du terrain de football stabilisé en terrain synthétique en deux phases.

206.

Approbation de la réalisation de travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux relatifs au déplacement d'un pavillon, y compris l'aménagement des abords, au Groupe scolaire Khavée, rue de Rabosée, 67, à 4020 WANDRE.

207.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de rénovation et peinture des garde-corps du pont Mativa (4020 LIEGE).

208.

Décision de confier à la S.C.I. « TECTEO – RESA » la sécurisation du skatepark situé au sein du bd Gustave Kleyer, à 4000 LIEGE, par le renouvellement complet de l'éclairage public y installé.

209.

Décision de confier à la S.C.I. « TECTEO – RESA » la fourniture de luminaires (et d'accessoires), leur pose et leur raccordement, pour l'adaptation de la disposition de l'éclairage public rue Morinval, à 4000 LIEGE, à proximité de l'intersection de cette rue avec la rue des Steppes.

210.

Décision de modifier le point n° 15 du Plan d'investissement communal 2013-2016 relatif à la rue de l'Hippodrome à 4000 LIEGE – sollicitation de l'approbation du Service Public de Wallonie (DGO1).

211.

Approbation des travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de substitution de pavage avenue Henri-Warnant à 4020 LIEGE.

212.

Approbation des travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de réfection des escaliers de la rue Renwa (4000 LIEGE).

213.

Décision d'exécuter les travaux de sécurisation et d'aménagement du trottoir situé bd Hector Denis à 4000 LIEGE de l'accord-cadre pour la réalisation de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et de travaux d'intérêt public de même nature.

214.

Décision de procéder pour l'exercice 2014 à l'acquisition de matériel audiovisuel divers pour le compte du Département des Travaux dans le cadre du marché « stock » du Département de l'Instruction Publique.

215.

Décision d'exécuter les travaux (pose et fournitures) pour la création et la sécurisation d'une traversée piétonne à hauteur de l'accès à la plaine de Cointe, bd Gustave Kleyer (4000 LIEGE) dans le cadre du marché "stock.

216.

Décision d'exécuter les travaux d'installation de rails de sécurité, bd Ernest Solvay (4000 LIEGE) et rue de Visé (4020 JUPILLE), de l'accord-cadre pour la réalisation de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et de travaux d'intérêt public de même nature.

217.

Décision d'exécuter les travaux d'aménagement d'un trottoir et d'un accotement, du n° 290 au n° 302, bd Ernest Solvay (4000 LIEGE), de l'accord-cadre pour la réalisation de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et de travaux d'intérêt public de même nature.

218.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité, pour l'acquisition de poteaux en béton – approbation du projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges, dressé en vue de la réalisation de ce marché.

219.

Décision de confier à la S.C.I. « TECTEO - RESA », les travaux d'éclairage public dans le cadre de la mise en lumière de la future passerelle cyclo-pédestre de la place Vivegnis (4000 LIEGE) – sollicitation des subventions régionales (Service Public de Wallonie, Département de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme, Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie – DGO4).

220.

Décision d'approuver les travaux modificatifs exécutés au cours du chantier de remplacement des trappillons rue de Robermont à 4020 LIEGE - chantier exécuté dans le cadre du marché "stock" pour la réalisation de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et de travaux d'intérêt public de même nature.

221.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés dans le cadre du Programme triennal 2010-2012, au cours du chantier d'aménagement de la voirie, de pose) d'une canalisation d'égouttage et de renouvellement des installations d'eau, rue du Taillis (4020 LIEGE).

222.

Approbation des travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'aménagement d'un trottoir traversant - avenue Joseph Merlot (4020 LIEGE)

223.

Décision d'exécuter les travaux d'entretien de diverses voiries, l'accord-cadre pour la réalisation de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et de travaux d'intérêt public de même nature.

224.

Décision d'exécuter les travaux de substitution du pavage rue Féronstrée, entre la place Saint Barthélemy et la place des Déportés (4000 LIEGE), de l'accord-cadre pour la réalisation de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et de travaux d'intérêt public de même nature.

225.

Décision d'approbation des travaux d'entretien du pavage rue Féronstrée, au niveau de la place Saint Barthélemy, à 4000 LIEGE, commandés sur le lot n° 1 de l'accord-cadre d'une durée déterminée prenant cours le 20 mai 2014 et se terminant le 31 décembre 2016, pour la réalisation de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et de travaux d'intérêt public de même nature.

226.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'aménagement de trottoirs et sécurisation de carrefours, rue du Sart-Tilman (partie comprise entre l'allée de la Cense Rouge et la rue de la Lisière) à 4031 LIEGE.

227.

Décision de passer un marché public de travaux, pour l'aménagement du Skatepark situé au sein du Boulevard Kleyer à 4000 LIEGE par procédure négociée sans publicité - adoption du cahier spécial des charges relatif à cette nouvelle procédure.

228.

Approbation des travaux supplémentaires exécutés au cours de la réalisation des travaux de substitution de pavage rue de Seraing lot n°7 à 4000 LIEGE et des travaux supplémentaires exécutés au cours de la réalisation des travaux de substitution de pavage Vieille Voie de Tongres lot n°7 à 4000 LIEGE.

229.

Approbation des travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de réaménagement de la rue du Moulin (4020 LIEGE) et de remplacement d'un tronçon d'égout dans le cadre de l'égouttage prioritaire

230.

Approbation des travaux modificatifs exécutés au cours du chantier de réfection complète du boulevard des Hauteurs (4000 LIEGE) et des travaux modificatifs exécutés au cours du chantier de réfection complète de la rue Lambinon (4000 LIEGE), des travaux modificatifs exécutés au cours du chantier de réfection complète de la rue des Vennes (4020 LIEGE), des travaux modificatifs exécutés au cours du chantier de réfection complète de la rue Fraischamps (4000 LIEGE), et des travaux modificatifs exécutés au cours du chantier de réfection complète de la rue des Blés (4000 LIEGE).

231.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier d'aménagement de sécurité dans le cadre du « Crédit d'impulsion 2010 » - bd Piercot.

232.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Saint-Léonard, Outremeuse et Bressoux - Lot n° 2 : marquage routier et panneaux de signalisation - "Communes pilotes Wallonie Cyclable".

233.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur des travaux d'éclairage public sur diverses voiries situées sur le territoire de la Ville.

234.

Décision de passer un accord-cadre de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de petit outillage pour le service de la Voirie, marché à conclure avec un seul participant où tous les termes de l'accord sont fixés dans le cahier spécial des charges conformément à l'art. 137 de l'Arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques – adoption du cahier spécial des charges .

235.

Passation d'un marché de services par procédure négociée sans publicité pour les interventions rapides de sécurisation des lieux de sinistres sur le territoire de la Ville de Liège [d'une durée déterminée :du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015] – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

M. l'Echevin FERNANDEZ FERNANDEZ

236.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité pour travaux d'aménagement divers des locaux au cimetière de Sainte-Walburge et au cimetière de Robermont – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

M. l'Echevin CHAMAS

237.

Exonération pour l'association « CENTRE DE JEUNESSE DU QUARTIER DE L'OUEST » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

238.

Exonération pour l'association « LES AUBERGES DE JEUNESSE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

239.

Exonération pour l'association « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DE CHENEE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

240.

Exonération pour l'association « CENTRE DES JEUNES DES VENNES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association, pour l'année 2014.

241.

Octroi d'une subvention directe classique à l'ASBL « JEUNESSE ET CULTURE, MAISON DES JEUNES DE SCLESSIN » pour l'année 2014.

242.

Exonération pour l'association « GUIDES CATHOLIQUES DE BELGIQUE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

243.

Exonération pour l'association « LA JOYEUSE VAGUE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

244.

Exonération pour l'association « SERVICE D'INFORMATION SUR LES ETUDES ET LES PROFESSIONS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

245.

Exonération pour l'association « PROMOTION ET CULTURE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

246.

Exonération pour l'association « FEDERATION NATIONALE DES PATROS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

247.

Exonération pour l'association « LATITUDE JEUNES - RESEAU SOLIDARIS - PROVINCE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

248.

Exonération pour l'ASBL « JEUNESSE ET SANTE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

249.

Exonération pour l'association « FEDERATION DES ETUDIANTS LIBERAUX UNIS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association de fait pour l'année 2014.

250.

Exonération pour l'association « BESACE, SPORT-TOURISME-LOISIRS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association, pour l'année 2014.

251.

Exonération pour l' ASBL « UNION TOURISTIQUE LES AMIS DE LA NATURE, SECTION DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

252.

Exonération pour l'association « SERVICE DE JEUNESSE DES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

253.

Exonération pour l' ASBL « ECOLO J » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

254.

Exonération pour l'association « LES SCOUTS – FEDERATION DES SCOUTS BADEN – POWELL DE BELGIQUE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

255.

Exonération pour l'association « SERVICE DIOCESAIN DES JEUNES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

256.

Exonération pour l'association « CENTRE DE PROMOTION HUMAINE – CLUB DE JEUNESSE DU NORD » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

257.

Exonération pour l'association « JEUNES DU CENTRE DEMOCRATE HUMANISTE. » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

258.

Octroi d'une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « TELE - SERVICE LIEGE » pour l'année 2014.

259.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « ANIMATION ET CREATIVITE » pour l'organisation de la manifestation « Vacances Réussies 2014 » pour l'année 2014.

260.

Adoption de la convention entre la Ville de Liège et l'association « CENTRE DE RENCONTRE ET D'HEBERGEMENT POUR JEUNES » dans le cadre de la mise à disposition de locaux dans le bâtiment sis rue des Guillemins, 26 (6^{ème} étage) à 4000 LIÈGE et de personnel - octroi d'une subvention indirecte classique à ladite association pour l'année 2014 pour la mise à disposition dont question.

261.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « CENTRE DE RENCONTRE ET D'HEBERGEMENT POUR JEUNES » pour l'année 2014.

262.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DE JUPILLE ASBL » pour l'année 2014.

263.

Exonération pour l'association « MAISON DES JEUNES DE STE WALBURGE – CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DE STE WALBURGE ASBL » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

264.

Exonération pour l'association « CLUB DES JEUNES DU PERY » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

265.

Exonération pour l'association « JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE – JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE FEMININE WALLONIE - BRUXELLES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

266.

Exonération pour l'association « LA SECTION LOCALE DES JEUNES MR DE LA VILLE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

267.

Exonération pour l'association « MOUVEMENT DES JEUNES SOCIALISTES DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association de fait pour l'année 2014.

268.

Exonération pour l'association « CAMERA - ETC » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

269.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association "LIEGE, VILLE SANTE", pour l'année 2014.

270.

Passation d'un marché de fourniture pour du matériel de fitness de plein air pour les Maisons de jeunes de Burenville, Glain et Bressoux-Droixhe par procédure négociée sans publicité - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché dressé par le Service jeunesse.

M. LE DIRECTEUR GENERAL

271.

Vote, en application des articles L1122-30 et L1523-12, §1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, sur les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées générales des Intercommunales suivantes :

1. Intercommunale des Abattoirs publics des arrondissements de Liège et de Waremme
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de décembre 2014 ;
2. Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège (A.I.D.E.)
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2014;
3. Centre Hospitalier Régional de la Citadelle (C.H.R. de la Citadelle)
Ordre du jour de l'assemblée générale statutaire du 19 décembre 2014;
4. Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (C.I.L.E.)
Ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 18 décembre 2014;
5. ECETIA Collectivités
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2014
6. ECETIA Finances
Ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 16 décembre 2014 ;
7. ECETIA Intercommunale
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2014 ;
8. Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise (I.G.I.L.)
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de décembre 2014;
9. Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs (I.I.L.E.)
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2014 ;
10. Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle (IMIO)
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de décembre 2014 ;
11. Association Intercommunale de Traitement des Déchets Liégeois (INTRADEL)
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de décembre 2014 ;
12. Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège (ISOSL)
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2014;
13. NEOMANSIO
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2014;
14. SPI
Ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 18 décembre 2014

272.

Modification du tableau des commissions permanentes.

Questions orales : pour mémoire

HUIS CLOS

M. LE BOURGMESTRE

273.

Nomination de 7 Inspecteurs opérationnels au sein de la Zone de police.

274.

Nomination de 2 Inspecteurs de quartier au sein de la Zone de police.

275.

Nomination de 5 Inspecteurs opérationnels au sein de la Zone de police - recrutement spécifique aux aspirants.

276.

Nomination de 2 Commissaires de police au sein de la Zone de police.

277.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint, suite à son accident de travail du 3 juin 2012.

278.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint, suite à son accident de travail du 10 septembre 2012.

279.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint, suite à son accident de travail du 8 septembre 2012.

280.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint, suite à son accident de travail du 28 juillet 2012.

281.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint, suite à son accident de travail du 11 novembre 2012.

282.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint, suite à son accident de travail du 14 août 2011.

283.

Acceptation à la date du 30 juin 2015, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er juillet 2015, de la démission d'un Inspecteur de police.

284.

Acceptation à la date du 31 mai 2015, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er juin 2015, de la démission d'un Commissaire de police.

285.

Acceptation à la date du 31 mars 2015, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er avril 2015, de la démission d'un Inspecteur de police.

286.

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique temporaire pour une seconde période de douze mois, à dater du 1er décembre 2014, d'un Membre Calog D.

287.

Octroi à un Inspecteur de police d'un traitement d'attente égal au salaire complet, pendant la période de disponibilité pour cause de maladie soit à dater du 28 juin 2014, en application de l'article VIII.XI.5 de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel de services de police.

288.

Acceptation à la date du 30 septembre 2015, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er octobre 2015, de la démission d'un Inspecteur de police.

289.

Autorisations d'ester en justice 4 dossiers (7985 - 7986 – 7987 – 7988).

290.

Décision d'autoriser le Collège communal à introduire devant le Conseil d'Etat une requête contre un permis unique délivré (7989)

Mme l'Echevin YERNA

291.

Octroi la prolongation de la suspension partielle du contrat d'une attachée spécifique (juriste) contractuelle du Département des Affaires juridiques.

292.

Désignation, pour une période de 6 mois, d'un agent technique en chef nommé du Département des Ressources humaines - service du Nettoyage des locaux, pour exercer les fonctions supérieures de chef de bureau technique - échelle A1

293.

Octroi à une attachée spécifique nommée du Département des Affaires juridiques, une prolongation pour 6 mois d'une mise en disponibilité pour convenance personnelle du 1er décembre 2014 au 31 mai 2015 inclus.

294.

Octroi une suspension temporaire de l'exécution du contrat de travail d'une cheffe de division administratif contractuelle du Département du Développement stratégique, du 29 septembre au 3 octobre 2014 inclus.

295.

Octroi une suspension temporaire de l'exécution du contrat de travail d'un 1er attaché spécifique [médecin] A.C. du Département de l'Instruction publique - Service P.S.E., du 20 au 22 octobre 2014 inclus, soit 3 jours.

296.

Octroi à un attaché spécifique [architecte] nommé du Département des Travaux - Direction des Bâtiments communaux, une mise en disponibilité pour convenance personnelle.

297.

Suspension temporaire de l'exécution du contrat de travail d'une 1ère attachée spécifique [médecin] A.C. du Département de l'Instruction publique - Service P.S.E..

M. l'Echevin STASSART

298.

Décision d'accepter la démission de ses fonctions d'une maîtresse de religion orthodoxe :

- 1 - à la date du 31.08.2012, à raison de 8 p/s
- 2 - à la date du 31.08.2013, à raison de 4 p/s.

299.

Décision d'accorder un congé :

- 1 - pour prestations réduites justifié par des raisons de convenance personnelle, du 01.09.2014 au 31.08.2015, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue du Laveu, 56.
- 2 - pour prestations réduites pour cause d'accident de travail, à une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue du Limbourg, 110 :
 - 1 - du 01.09.2014 au 30.09.2014
 - 2 - du 01.10.2014 au 31.10.2014.
- 3 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire :
 - 1 - à raison de 2/24 p/s du 01.09.2012 au 30.09.2012 et de 6/24 p/s du 01.10.2012 au 30.06.2013, à une maîtresse de religion orthodoxe en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
 - 2 - à raison de 2/24 p/s du 01.09.2013 au 30.09.2013, à une maîtresse de religion orthodoxe en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
 - 3 - pour la période du 01.04.2014 au 30.06.2014 :
 - 1 - à une maîtresse de religion islamique en fonction aux écoles de la rue Agimont, 26, de la rue du Sart-Tilman, 376b, de la place de la Libération, 3, de la rue de la Haminde, 33 et de la place des Combattants, 1.
 - 2 - à une maîtresse de religion orthodoxe en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé.
 - 4 - du 15.09.2014 au 13.09.2015, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue René Demoitelle, 19.
 - 5 - du 01.09.2014 au 30.06.2015 :
 - 1 - à une institutrice primaire en immersion anglaise en fonction à l'école du bd d'Avroy, 96.
 - 2 - à une institutrice primaire en immersion néerlandaise, en fonction à l'école de la rue des Grands Prés, 202.
 - 3 - à une institutrice maternelle en immersion anglaise en fonction à l'école du bd d'Avroy, 96.
 - 4 - à un instituteur primaire en fonction à l'école de la rue des Croix-de-Guerre, 2.
 - 5 - à une institutrice primaire en immersion néerlandaise en fonction à l'école de la rue des Grands Prés, 202.
 - 6 - à un instituteur primaire en fonction à l'école du bd Kleyer, 36.

300.

Décision d'accepter l'interruption partielle de la carrière professionnelle, pour la période du 01.09.2014 au 31.08.2015 :

- 1 - d'une maîtresse de seconde langue en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 2 - d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue des Vignerons, 1.

301.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption partielle de la carrière professionnelle :

- 1 - lors de la naissance d'un enfant dans le cadre du congé parental :
 - 1 - pour la période du 01.09.2014 au 30.04.2015, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Saint-Gilles, 572.
 - 2 - pour la période du 01.11.2014 au 30.06.2015, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de la Vaussale, 8 et à l'école de la rue des Croix-de-Guerre, 2.
- 2 - pour l'assistance ou l'octroi de soins à un membre de sa famille, jusqu'au deuxième degré, souffrant d'une maladie grave :
 - 1 - pour la période du 22.09.2014 au 21.12.2014, d'une institutrice primaire en fonction à l'école du bd Ernest Solvay, 246.
 - 2 - pour la période du 01.09.2014 au 30.11.2014, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue du Pont de Wandre, 159.

302.

Décision d'accorder une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (type I), à la date du 01.09.2014, à une institutrice maternelle en fonction à l'école de la place des Combattants, 1.

303.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie, du 06.05.2014 au 08.05.2014, le 02.06.2014, du 04.06.2014 au 05.06.2014, le 26.06.2014 et à partir du 30.06.2014, un maître de religion islamique en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

304.

Décision de prendre acte de la pension pour inaptitude temporaire à la date du 01.07.2013 d'une institutrice primaire en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire et d'accepter à la date du 31.03.2014, sous réserve de son admission à la pension pour inaptitude physique définitive, la démission de ses fonctions

305.

Prise d'acte du du congé pour mission accordé en date du 02/10/2014 par le Ministère de la Communauté française à un directeur en fonction à l'école fondamentale de la rue Saint-Gilles, 572 à 4000 LIEGE.

306.

Octroi à une institutrice primaire nommée en fonction aux écoles fondamentales de la rue de Porto, 76 et de la rue Basse-Wez, 54 à 4020 LIEGE un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire.

307.

Décision de mettre fin à la date du 31.08.2014, au congé pour prestations réduites justifié par des raisons sociales ou familiales pour la partie excédant 12 p/s, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de Fexhe, 58.

308.

Décision d'accorder un congé pour prestations réduites pour cause de maladie ou d'infirmité, pour la période du 01.09.2014 au 30.09.2014, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue Molnulphe, 78.

309.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle lors de la naissance de son enfant dans le cadre du congé parental, pour la période du 26.09.2014 au 25.01.2015, d'une logopède en fonction à l'école de la rue Monulphe, 78.

310.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie :

- 1 - à partir du 22.09.2014, une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de la Vaussale, 10-14.
- 2 - à partir du 29.09.2014, une institutrice primaire en fonction à l'école du quai de Wallonie, 2.

311.

Décision d'accorder un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire :

- 1 - du 01.04.2014 au 30.06.2014 :
 - 1 - à une logopède en fonction aux écoles de la rue Monulphe, 78 et de la rue Bonne Nouvelle, 7B.
 - 2 - à une kinésithérapeute en fonction à l'école du quai de Wallonie, 3.

2 - du 01.09.2014 au 30.06.2015, à une institutrice primaire en fonction à l'école du bd Ernest Solvay, 244.

312.

Décision d'accorder un congé :

1 - pour prestations réduites justifié par des raisons sociales ou familiales, à une logopède en fonction à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue, du 01.09.2014 au 31.08.2015.

2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, du 01.09.2014 au 31.08.2015, à un professeur de cours techniques (construction) et pratiques (bâtiment) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

313.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle dans la cadre du congé parental, pour la moitié de son horaire, pendant la période du 01.10.2014 au 31.05.2015, demandée par un professeur de morale en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

314.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie :

1 - du 14 au 19.03.2014, le 28.04.2014, du 05 au 11.05.2014 et le 13.05.2014, une logopède en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

2 - les 03 et 10.06.2014, un professeur de cours techniques/pratiques (mécanique automobile) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

315.

Décision d'accepter sous réserve de leur admission à la retraite, la démission de leurs fonctions présentée par :

1 - un professeur de cours pratiques (mécanique-automobile) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé, à la date du 31.07.2014.

2 - un professeur de cours généraux/techniques (langue maternelle, histoire avec options) en fonction à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue, à la date du 01.08.2014.

3 - une éducatrice-économe en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé, à la date du 01.08.2014.

4 - un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction à l'Ecole Léopold Mottet, à la date du 31.08.2014.

5 - un professeur de cours généraux (biologie) et spéciaux (éducation physique) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé, à la date du 30.09.2014.

316.

Décision d'accorder un congé syndical à partir du 01.09.2014, à un professeur de cours généraux (français) en fonction à l'Ecole Léopold Mottet.

317.

Octroi à une psychologue nommée en fonction à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue, un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire.

318.

Octroi une interruption partielle de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental à un professeur de cours spéciaux (éducation physique), en fonction à l'Établissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé – acceptation le cas échéant de sa démission au 01/06/2016.

319.

Décision d'accorder un congé :

1 - pour prestations réduites :

1 - en cas de maladie ou d'infirmité, à un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay, du 22.09 au 21.10.2014.

2 - pour cause d'accident du travail :

1 - à un professeur de cours généraux (histoire en immersion en anglais et géographie en immersion en anglais) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, du 21.12.2013 au 21.02.2014.

2 - à une surveillante-éducatrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, du 13.01 au 12.04.2014.

3 - justifié par des raisons de convenance personnelle :

1 - à un professeur de cours généraux (morale) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels, du 01.09.2013 au 31.08.2014.

2 - du 01.09.2014 au 31.08.2015 :

1 - à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut de Travaux publics.

2 - à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

3 - à un professeur de cours pratiques (gros oeuvre/plafonnage) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels et au Centre d'Education et de Formation en alternance.

4 - pour enfants de moins de 14 ans à charge :

1 - à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut de Formation continuée et à l'Institut de Travaux publics, du 01.09.2013 au 31.12.2013.

2 - à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut de Formation continuée et à l'Institut de Travaux publics, du 01.09.2014 au 31.08.2015.

3 - à un professeur de cours généraux (géographie) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha et à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique du 01.10.2014 au 31.08.2015.

5 - à partir de l'âge de 50 ans, à un professeur de cours généraux/techniques (langues germaniques) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay, à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, au Centre d'enseignement Léonard Defrance, à l'Institut des Arts décoratifs et industriels et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme, à partir du 01.10.2014.

2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire :

1 - du 01.09.2013 au 30.06.2014, à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.

2 - du 01.04.2014 au 30.06.2014, à un professeur de cours techniques/pratiques (carrosserie) en fonction à l'Ecole des Arts et Métiers.

3 - du 01.09.2014 au 31.12.2014, à un professeur de cours artistiques (volume-sculpture) en fonction à l'Académie royale des Beaux-Arts (enseignement secondaire artistique à horaire réduit).

4 - du 01.09.2014 au 30.06.2015 :

1 - à un professeur de cours généraux/techniques (français) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

2 - à un professeur de cours généraux/techniques (mathématique) en fonction à l'Institut de Travaux publics, à l'Institut de Formation continuée et à l'Institut de Technologie.

3 - à un professeur de cours généraux/techniques (mathématique-sciences) en fonction à l'Institut de Technologie.

4 - à un professeur de cours généraux/techniques (français) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.

5 - à un professeur de cours pratiques (construction-gros oeuvre) en fonction à l'Institut de Travaux publics.

6 - à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut de Technologie.

5 - du 15.09.2014 au 13.09.2015, à un professeur de cours généraux/techniques (langues germaniques) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.

320.

Décision de retirer sa délibération du 30.06.2014 (réf.n°297.2.4) et d'accorder à un professeur de cours techniques/pratiques (coupe couture-habillement) et chef d'atelier en fonction à l'Institut de Techniques Artisanales et à l'Institut de Travaux publics, un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, pendant la période du 01.09.2013 au 31.08.2014.

321.

Décision de prendre acte du congé pour mission accordé pour la période du :

1 - 01.09.2014 au 30.06.2015, à un Directeur en fonction à l'Institut de Travaux publics.

2 - 01.09.2014 au 31.08.2015 :

1 - à un professeur de cours techniques/pratiques (hôtellerie) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

2 - à une éducatrice-économiste en fonction à l'Institut de Formation continuée.

3 - à une Sous-Directrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

322.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental pour une partie de son horaire, d' :

- 1 - une surveillante-éducatrice en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, du 01.09.2014 au 30.04.2015.
- 2 - une adjointe administrative de niveau 2+ rang1 à la Haute Ecole de la Ville de Liège, du 01.09.2014 au 30.04.2016.
- 3 - un professeur de cours généraux/techniques (mathématique) en fonction à l'Institut de Formation continuée, du 01.10.2014 au 31.05.2016.
- 4 - un surveillant-éducateur en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme, du 01.11.2014 au 30.06.2015.
- 5 - un professeur de cours généraux (langues germaniques-histoire en immersion néerlandaise-géographie en immersion néerlandaise) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, du 25.11 au 24.12.2014.

323.

Décision d'accepter l'interruption partielle de la carrière professionnelle

1 - du 01.09.2014 au 31.08.2015 :

1 - d'un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

2 - d'un professeur de cours généraux (morale) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

2 - du 01.10.2014 au 31.08.2015, d'un professeur de cours généraux/techniques (français) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

324.

Décision d'accorder une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de :

1 - type I, à temps plein, à un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay, du 01.09.2014 au 31.03.2015.

2 - type IV, à mi-temps :

1 - à partir du 01.05.2014, à un professeur de cours pratiques (bijouterie) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

2 - à partir du 01.09.2014 :

1 - à une secrétaire de direction en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

2 - à une Sous-Directrice en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

325.

Décision de placer en disponibilité pour convenance personnelle pour la totalité de leur horaire :

1 - un professeur de cours techniques/pratiques (art floral) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, du 15.08.2014 au 31.12.2014.

2 - un professeur de cours généraux (langues modernes), en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme, du 01.09.2014 au 31.08.2015.

3 - une surveillante-éducatrice en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay, du 01.10.2014 au 01.10.2015.

326.

Décision de prendre acte de la transformation, à partir du 01.09.2014, de la mise en disponibilité partielle pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (type IV à mi-temps) en une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (type I), d'un professeur de cours généraux/techniques (philologie germanique) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.

327.

Acceptation au 01/11/2014, sous réserve de son admission à la retraite, la démission de ses fonctions présentée d'un professeur de religion catholique

328.

Octroi à une sous-directrice nommée en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire.

329.

Octroi à un professeur de cours techniques et de cours PPM (psychopédagogie) nommé en fonction à l'Institut de Formation continuée un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire.

330.

Prise d'acte de la mise de plein droit en disponibilité pour cause de maladie d'un professeur de cours généraux (langues germaniques) nommée en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels et à l'Athénée communal Léonie de Waha.

331.

Prise d'acte de la mise de plein droit en disponibilité pour cause de maladie d'un professeur de cours techniques/pratiques nommé en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme et au Centre d'Education et de Formation en alternance.

332.

Octroi à une surveillante-éducatrice nommée en fonction à l'École de Coiffure et de Bio-esthétique un congé pour prestations réduites accordé aux membres du personnel qui ont à charge au moins deux enfants n'ayant pas dépassé l'âge de 14 ans – Acceptation le cas échéant de sa démission au 31/03/2015.

333.

Acceptation de la démission volontaire d'un professeur de cours généraux (sciences-géographie) nommée en fonction dans l'enseignement communal liégeois.

Octroi d'une interruption complète de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental demandée par une surveillante-éducatrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon - Acceptation le cas échéant de sa démission au 05/04/2015.

334.

Octroi d'une interruption complète de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental demandée par une surveillante-éducatrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon - Acceptation le cas échéant de sa démission au 05/04/2015.

335.

Octroi à un professeur de cours pratiques/techniques (bois) nommé en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé, un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire.

336.

Octroi une suspension de ses fonctions de maître de formation pratique (logopède), à titre temporaire.

337.

Octroi à un professeur de cours généraux/techniques (sciences économiques et commerciales) nommé en fonction à l'École de Commerce et d'Informatique, un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire.

338.

Octroi d'une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite à un professeur de cours généraux/techniques (français) en fonction à l'École Léopold Mottet.

339.

Nomination, au 15 septembre 2014, à un horaire complet (10/10) dans la fonction de maître-assistante (langue étrangère : espagnol) à la Haute École de la Ville de Liège.

340.

Octroi à un professeur de cours généraux (géographie) nommé en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance, à l'Athénée communal Maurice Destenay et à la Haute Ecole de la Ville de Liège, un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire.

341.

Octroi à un professeur de cours généraux (histoire) nommé en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire.

342.

Décision de placer en perte partielle de charge du :

1 - 01.09.2013 au 31.03.2014 :

1 - un professeur de cours techniques/pratiques (peinture-revêtements murs et sols) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 31.03.2014 et sa sortie de disponibilité par défaut d'emploi à la date du 01.04.2014.

2 - un professeur de cours spéciaux/techniques (dessin) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 31.03.2014.

2 - 01.09.2013 au 31.07.2014, un professeur de cours pratiques (entretien espaces verts) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

3 - 01.09.2013 au 31.08.2014 :

1 - un professeur de cours techniques (coiffure) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

2 - un professeur de cours techniques (construction-architecture, plafonnage) et de cours pratiques (gros oeuvre, plafonnage) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

3 - un professeur de cours techniques (droit) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

4 - un professeur de cours techniques (analyse esthétique) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

5 - un professeur de cours techniques/pratiques (sanitaire-chauffage) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

6 - un professeur de cours techniques/pratiques (mécanique) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

7 - un professeur de cours pratiques (construction, gros oeuvre) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

8 - un professeur de cours pratiques (plafonnage, gros oeuvre) et de confirmer que l'intéressé n'a bénéficié d'aucun rappel en activité durant la période du 01.09.2013 au 30.06.2014.

9 - un professeur de cours pratiques (étalage) et de confirmer que l'intéressée n'a bénéficié d'aucun rappel en activité durant la période du 01.09.2013 au 30.06.2014.

10 - un professeur de cours techniques (coiffure) et de cours pratiques (coiffure messieurs) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

- 11 - un professeur de cours pratiques (mécanique automobile) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 12 - un professeur de cours pratiques/techniques (tailleur) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 13 - un professeur de cours pratiques (tapissage-garnissage) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 14 - un professeur de cours techniques (électronique) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 15 - un professeur de cours techniques/pratiques (boulangerie-pâtisserie) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 16 - un professeur de cours pratiques (boulangerie-pâtisserie-chocolaterie-confiserie) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 17 - un professeur de cours techniques (méthodes de travail, français appliqué), de cours pratiques (bio-esthétique) et de cours généraux (français) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 18 - un professeur de cours pratiques (infographie) et de cours techniques (publicité, infographie) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 19 - un professeur de cours techniques/pratiques (art floral) et de cours techniques (horticulture) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 20 - un professeur de cours techniques (mécanique) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 21 - un professeur de cours techniques (électronique) et de cours techniques/pratiques (électricité-électronique automobile) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 22 - un professeur de cours pratiques (mécanique) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 23 - un professeur de cours généraux (mathématique, physique) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 24 - un professeur de cours techniques (bio-esthétique) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 25 - un professeur de cours pratiques (coiffure dames) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 26 - un professeur de cours techniques (sciences appliquées) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 27 - un professeur de cours techniques/pratiques (horticulture) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 28 - un professeur de cours techniques/pratiques (pédicure) et de cours techniques (technologie de la bio-esthétique) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 29 - un professeur de cours techniques (coiffure), de cours pratiques (coiffure messieurs) et de cours pratiques (coiffure dames) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 30 - un professeur de cours pratiques (carrosserie) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 31 - un professeur de cours techniques/pratiques (décoration) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

32 - un professeur de cours spéciaux (éducation musicale) et de confirmer que l'intéressée n'a bénéficié d'aucun rappel en activité durant la période du 01.09.2013 au 30.06.2014.

33 - un professeur de cours techniques (coiffure) et de cours pratiques (coiffure messieurs, coiffure dames) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

34 - un professeur de cours techniques (informatique) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

35 - un professeur de cours généraux/techniques (italien, français, français appliqué) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

36 - un professeur de cours pratiques/techniques (bio-esthétique) et de cours techniques (technologie de la bio-esthétique) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

37 - un professeur de cours techniques (bio-esthétique) et de cours pratiques (coiffure dames) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

38 - un professeur de cours généraux (mathématique) et de cours techniques (mathématique appliquée) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

39 - un professeur de cours spéciaux (éducation physique garçons) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

40 - un professeur de cours techniques/pratiques (chauffage-sanitaire) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

41 - un professeur de cours techniques (coiffure) et de cours pratiques (coiffure dames) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

42 - un professeur de cours pratiques (bio-esthétique) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

43 - un professeur de cours techniques (carrosserie) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

44 - un professeur de religion orthodoxe et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

45 - un professeur de cours techniques/pratiques (armurerie-mise à bois) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

46 - un professeur de cours pratiques (peinture en carrosserie) et de cours techniques/pratiques (carrosserie) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

47 - un professeur de cours techniques (construction architecture) et de cours pratiques (construction gros oeuvre) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

48 - un professeur de cours spéciaux (éducation plastique) et de confirmer ses rappels en activités du 01.09.2013 au 30.06.2014.

49 - un professeur de cours techniques (bio-esthétique) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

50 - un professeur de cours généraux (chimie) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

4 - 01.10.2013 au 31.08.2014 :

1 - un professeur de cours spéciaux (éducation physique filles) et de confirmer son rappel en activité du 01.10.2013 au 30.06.2014.

- 2 - un professeur de cours artistiques (graphisme et image, art plastique et pictural) et de confirmer son rappel en activité du 01.10.2013 au 30.06.2014.
- 3 - un professeur de cours techniques (soudage) et de confirmer son rappel en activité du 01.10.2013 au 30.06.2014.
- 4 - un professeur de cours pratiques (étalage, vente) et de confirmer son rappel en activité du 01.10.2013 au 30.06.2014.
- 5 - un professeur de cours spéciaux (éducation physique garçons) et de confirmer ses rappels en activité du 01.10.2013 au 30.06.2014.
- 6 - un professeur de cours techniques et pratique professionnelle (économie sociale et familiale) et de confirmer son rappel en activité du 01.10.2013 au 30.06.2014.
- 7 - un professeur de cours artistiques (art de la couleur, art plastique et pictural) et de confirmer son rappel en activité du 01.10.2013 au 30.06.2014.
- 8 - un professeur de cours de religion islamique et de confirmer que l'intéressé n'a bénéficié d'aucun rappel en activité durant la période du 01.10.2013 au 30.06.2014.
- 9 - un professeur de cours techniques/pratiques (plomberie, zinguerie, chauffage, couverture) et de confirmer que l'intéressé n'a bénéficié d'aucun rappel en activité durant la période du 01.10.2013 au 30.06.2014.
- 10 - un professeur de religion protestante et de confirmer que l'intéressé n'a bénéficié d'aucun rappel en activité durant la période du 01.10.2013 au 30.06.2014.

343.

Décision de placer en disponibilité totale par défaut d'emploi, du 01.09.2013 au 31.08.2014 :

- 1 - un professeur de cours pratiques (coiffure dames) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 2 - un professeur de cours techniques/pratiques (horlogerie) et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 3 - un professeur de cours pratiques (boucherie-charcuterie) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 4 - un professeur de cours techniques/pratiques (photocomposition, photomécanique couleurs) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 5 - un professeur de cours techniques/pratiques (infographie) et de cours techniques (publicité) et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.

344.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie :

- 1 - du 24.10 au 03.11.2013, le 07.11.2013, du 29.11 au 01.12.2013, le 18.12.2013, les 16 et 28.01.2014, du 06 au 09.02.2014, les 24.02 et 13.03.2014, le 01.04.2014, le 06.05.2014 et du 21.05 au 01.06.2014, une surveillante-éducatrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 2 - du 05.11 au 01.12.2013, un professeur de cours techniques et cours professionnels (peinture-décoration-lettrage) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.

- 3 - à partir du 20.11.2013, un professeur de cours artistiques (dessin) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard DeFrance.
- 4 - du 14.02 au 16.02.2014 et du 29.04 au 25.06.2014, un professeur de cours techniques/pratiques (art floral) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard DeFrance.
- 5 - à partir du 19.03.2014, une surveillante-éducatrice en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 6 - du 08.05 au 18.05.2014 et le 05.06.2014, un professeur de cours généraux/techniques (langue maternelle-histoire-morale) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
- 7 - à partir du 13.05.2014, une maître-assistante (philologie romane) à la Haute Ecole de la Ville de Liège.
- 8 - du 16 au 18.05.2014, un professeur de cours spéciaux (éducation physique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard DeFrance.
- 9 - du 22 au 26.05.2014, un professeur de cours généraux/techniques (géographie-sciences sociales) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard DeFrance.
- 10 - le 26.05.2014, un professeur de cours généraux/techniques (langues germaniques) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.

345.

Décision de prendre acte de la prolongation de la mise en disponibilité pour mission spéciale accordée à un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, à l'Athénée communal Léonie de Waha et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, pour la période du 01.09.2014 au 31.08.2015.

346.

Décision de nommer définitivement à la date du 15.09.2014 à la Haute Ecole de la Ville de Liège :

- 1 - au rang 2 de la fonction d'adjointe administrative de niveau 2+, pour un emploi à temps plein.
- 2 - au rang 2 de la fonction d'adjoint administratif de niveau 2+, pour un emploi à temps plein.
- 3 - au rang 2 de la fonction d'agent administratif de niveau 2, à raison d'un mi-temps.

347.

Décision d'étendre à un horaire complet, à la date du 15.09.2014, la nomination définitive accordée par délibération du 17.12.2012 (réf.151.4), à une agente administrative de niveau 2 rang 2, à la Haute Ecole de la Ville de Liège.

348.

Décision d'accepter sous réserve de leur admission à la retraite, la démission de leurs fonctions présentée par :

- 1 - un Directeur en fonction dans l'enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale, à la date du 31.12.2013.

- 2 - un professeur de cours pratiques/techniques (menuiserie-ébénisterie) en fonction à l'Institut de Travaux publics, à la date du 31.03.2014.
- 3 - un professeur de cours généraux/techniques (langue maternelle-histoire) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, à la date du 31.05.2014.
- 4 - un professeur de cours généraux (langues modernes et/ou italien) en fonction à l'Institut des Langues modernes, à l'Institut de Travaux publics et à l'Ecole de Promotion sociale d'Angleur, à la date du 30.06.2014.
- 5 - un professeur de cours techniques (sciences appliquées) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, à la date du 30.06.2014.
- 6 - une Sous-Directrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, à la date du 31.07.2014.
- 7 - un professeur de cours généraux (philologie romane) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay, à la date du 31.07.2014.
- 8 - un professeur de cours techniques/pratiques (bio-esthétique) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, à la date du 01.08.2014.
- 9 - un professeur de cours techniques/pratiques (tailleur) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, à la date du 31.08.2014.
- 10 - un professeur de cours techniques/pratiques (carrosserie-peinture en carrosserie) en fonction à l'Ecole des Arts et Métiers, au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon et au Centre d'Education et de Formation en alternance, à la date du 31.08.2014.
- 11 - un professeur de cours techniques (technique du bâtiment, dessin technique, travaux publics, construction, équipement du bâtiment) en fonction à l'Institut de Travaux publics et à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels, à la date du 31.08.2014.
- 12 - un accompagnateur en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance, à la date du 01.09.2014.
- 13 - un professeur de cours généraux (philologie germanique) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme, à la date du 30.09.2014.

349.

Décision de placer en disponibilité totale par défaut d'emploi du :

- 1 - 01.09.2013 au 31.08.2014, une auxiliaire sociale au sein des Centres P.M.S. et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 30.06.2014.
- 2 - 01.09.2013 au 31.08.2014 :
 - 1 - une auxiliaire sociale au sein des Centres P.M.S. et de confirmer son rappel en activité du 01.09.2013 au 31.08.2014.
 - 2 - une auxiliaire sociale au sein des Centres P.M.S. et de confirmer ses rappels en activité du 01.09.2013 au 31.08.2014.

350.

Décision de modifier sa décision du 21.10.2013 (n°330) accordant un congé justifié par des raisons de convenance personnelle à une conseillère psycho-pédagogique nommée à temps plein (36 heures/semaine) au Centre P.M.S.3, en mettant fin anticipativement à son congé à la date du 30.06.2014.

351.

Décision d'accorder à une conseillère psycho-pédagogique temporaire prioritaire à temps plein (36 heures/semaine) au Centre P.M.S.1, une interruption à mi-temps (18 heures/semaine) de carrière professionnelle dans le cadre du congé parental, du 01.11.2014 au 30.06.2015.

352.

Décision de nommer définitivement au service des Centres psycho-médico-sociaux de la Ville de Liège, à la date du 01.12.2014, une conseillère psycho-pédagogique au Centre PMS 2, rue Georges Simenon, 13.

353.

Décision de confirmer les désignations des agents P.M.S. rémunérés par la Communauté française, dont les noms sont repris à la délibération.

M. le DIRECTEUR GENERAL

354.

Désignation d'un représentant à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'intercommunale C.I.L.E.

141031

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Philippe ROUSSELLE.



Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER.